

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 7 décembre 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 1 p. (327r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 7 décembre 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43178>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 décembre 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin fait parvenir par colis postal l'ensemble des pièces de son dossier. Godin attend la décision de la cour d'appel d'Amiens, espérant que celle-ci déboutera madame Godin de sa demande.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Amiens \(Somme\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 31/05/2023

Goude le 7 de Juillet 1666

A Monsieur D'Espach
Monsieur.

me conformant à votre desir
je vous avrois aujourdui en un
dict parquet pour la poche les pînes
de mon iudice, je maintiendrais
volontiers de vous faire maintenant
une explication sur cette affaire
je prefererois attender les questions
apres que vous auvez pris connoissance
des pînes

la partie seroit en effet plus
avantageuse pour moi si le jugement
a intermission de la war différroit
J'avois fait ma femme de ce commandement
dit war est pas ainsi la partie ne
sera pas plus bête comme vous le
dit il fauoit faire une enquête nocte
pour singulier pour moi et il faudra
toujours en arriver sa si la war
confirme le jugement dans tout le
cas je suis parfaitement disposé
à sauvegarder la propriete de l'appel
militaire, et je souhaite que la war
soit renouvelée qu'il y a lieu de mettre fin
à cet égualité pressé

Baudry agence mes biens ordonnez iudicte

Goude 1666